Ecrit par Echo du Mardi le 12 août 2020

Agriculteurs : la MSA lance le service en ligne ‘Décomptes d’indemnités journalières’

Afin de faciliter la gestion des indemnités journalières versées en cas d’arrêt de travail, la Mutuelle sociale agricole (MSA) vient de lancer un nouveau service en ligne à destination des employeurs, des exploitants et des tiers déclarants.

Pour les employeurs, ce nouveau service propose une vision complète des indemnités journalières versées aux salariés en arrêt de travail, assurant ainsi le maintien de salaire à leurs employés en arrêt de travail pour maladie, accident du travail, maladie professionnelle ou congé maternité. Le service permet une visualisation par individu ou par établissement des indemnités journalières versées aux salariés tout en assurant aux employeurs une régularisation plus rapide et plus efficace dans la transmission de leur Déclaration Sociale Nominative (DSN).

Pour les exploitants, le service offre une visualisation par trimestre des indemnités journalières Amexa et Atexa dont ils ont bénéficié. Ils disposent ainsi du montant exact à reporter sur leur déclaration de revenus professionnels (DRP) sans risque d’erreur. Pour la campagne 2020, le service en ligne pour la DRP est disponible depuis le 6 juillet.

Ecrit par Echo du Mardi le 12 août 2020

Quant aux tiers déclarants (centres de gestion et cabinets comptables), ils ont également accès à ce service en ligne afin d’assurer les déclarations sociales pour les employeurs et les exploitants qui leur ont donné procuration.

Pour accéder au service en ligne, cliquez ici